

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -
Fax : 02 37 36 29 93

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SI DE LA VAUCOULEURS RIVE DROITE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST OUEN MARCHEFROY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST LUBIN DE LA HAYE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BERCHERES SUR VESGRES
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SAUR FRANCE
MONSIEUR LE DELEGUE TERRITORIAL - DT DES YVELINES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIE DE LA VAUCOULEURS

Prélèvement	00061339	Commune	ST LUBIN DE LA HAYE
Unité de gestion	0312 SIE DE LA VAUCOULEURS	Prélevé le :	lundi 28 octobre 2013 à 09h10
Installation	TTP 000591 LES BRULES	par :	MURIEL RIVET-TEL:02 38 77 33 76
Point de surveillance	P 0000000760 SP DES BRULES (TTP)	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	13.6	°C				
pH	7.33	unitépH			6.50	9.00
Chlore libre	0.32	mg/LCl2				
Chlore total	0.34	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type dell'analyse : 28P1S

Code SISE de l'analyse : 00067459

Référence laboratoire : LSE1310-36173

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	mg/L Pt				15.00
Coloration après filtration simple	<5	mg/L Pt				15.00
Odeur (qualitatif)	1	qualit.				
Saveur (qualitatif)	1	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0.27	NFU				2.00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7.45	unitépH			6.50	9.00
Titre alcalimétrique complet	27.45	°F				
Titre hydrotimétrique	35.3	°F				

MINERALISATION

Chlorures	26.8	mg/L				250.00
Conductivité à 25°C	667	µS/cm			200.00	1100.00
Sulfates	33.8	mg/L				250.00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates (en NO3)	39.1	mg/L		50.00		
Nitrites (en NO2)	<0.02	mg/L		0.10		

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	0.7	mg/L C				2.00
-------------------------	-----	--------	--	--	--	------

PESTICIDES ORGANOCHLORES

Hexachlorobutadiène	<0.50	µg/l		0.10		
---------------------	-------	------	--	------	--	--

PESTICIDES DIVERS

Dibromométhane	<0.50	µg/l		0.10		
Dichloropropane-1.2	<0.50	µg/l		0.10		
Dichloropropane-1.3	<0.50	µg/l		0.10		
Dichloropropylène-1.3 cis	<2.00	µg/l		0.10		
Dichloropropylène-1.3 trans	<2.00	µg/l		0.10		
Hexachloroéthane	<0.50	µg/l		0.10		

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Bromochlorométhane	<0.50	µg/l				
Bromométhane	<1.00	µg/l				
Dibromoéthane-1.2	<0.50	µg/l				
Dichloroéthane-1.1	<0.50	µg/l				
Dichloroéthane-1.2	<0.50	µg/l		3.00		
Dichloroéthylène-1.1	<0.50	µg/l				
Dichloroéthylène-1.2 cis	<0.50	µg/l				
Dichloroéthylène-1.2 trans	<0.50	µg/l				
Dichlorométhane	<5.0	µg/l				

Dichlorobropène-2.3	<0.50	µg/l				
Tétrachloroéthane-1.1.2.2	<0.50	µg/l				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0.50	µg/l		10,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	0.73	µg/l		10.00		
Tétrachlorure de carbone	<0.50	µg/l				
Trichloroéthane-1,1,1	<0.50	µg/l				
Trichloroéthane-1.1.2	<0.50	µg/l				
Trichloroéthylène	0.73	µg/l		10.00		
Trichlorofluorométhane	<0.50	µg/l				
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromoforme	<0.50	µg/l		100.00		
Chlorodibromométhane	<0.50	µg/l		100.00		
Chloroforme	<0,5	µg/l		100.00		
Dichloromonobromométhane	<0.50	µg/l		100.00		
Trihalométhanes (4 substances)	<0.50	µg/l		100.00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00061339)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Toutefois, on observe la présence de trichloroéthylène à une concentration qui reste cependant inférieure à la limite de qualité de 10 µg/l fixée par le code de la santé publique pour la somme des composés tétrachloroéthylène et trichloroéthylène. La présence de ce composé n'en constitue pas moins la marque d'une pollution qu'il convient de surveiller.

Chartres, le 6 décembre 2013

P/le Préfet,
P/ le délégué territorial,
l'ingénieur d'études sanitaires

signé :

Marc PASQUIER